

Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 21 octobre 2004

Membres présents :

Collège A : Madame Follet, Monsieur Massy

Collège B : Mesdames Derviaux, Rivenq, Monsieur Guérin

Collège AITOSS : Mesdames Delacroix, Empisse, Monsieur Garçon

Collège Etudiants : Monsieur Colin

Collège des personnalités extérieures : Madame Houssier, Monsieur Bruzek

Membres de Droit : Madame Gordien, Messieurs Benameur, Courtois, Debernard, Delannoy, Desmons, Dewally, Goichot, Lallemand, Pommeray, Raviart, Stachowiak, Tonarelli, Valein,

Membres excusés : Mesdames Messieurs Aldebert, Callens, Champagne, Coudoux, Creusé, Desprez, Dubois, Dulion, Goutin, Lecomte, Leroy, Lobry, Lochegnies, Lucas, Maalej, Vrancken,

Pouvoirs :

Madame Lancelle	à	Madame Houssier
Monsieur Di pompéo	à	Madame Houssier
Monsieur Guerra	à	Monsieur Massy
Monsieur Lochegnies	à	Monsieur Massy
Monsieur Paquet	à	Madame Follet
Monsieur Nicaise	à	Madame Follet
Monsieur Dubois	à	Monsieur Guérin
Monsieur Leroy	à	Monsieur Guérin
Monsieur Lecomte	à	Madame Derviaux
Monsieur Maalej	à	Monsieur Colin
Monsieur Lucas	à	Monsieur Bruzek
Monsieur Lobry	à	Monsieur Bruzek

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte-rendu du CA du jeudi 6 mai 2004 à l'unanimité.
- 2) Les responsables pour l'année 2004-2005 sont votés à l'unanimité.
- 3) Les D.B.M. n° 5 et n° 6 sont approuvées à l'unanimité.
- 4) Le Plan Pluriannuel d'Investissement est voté à l'unanimité.
- 5) Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité.

Ouverture de la session : 14 heures 10

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 Mai 2004 :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 mai 2004 est approuvé à l'unanimité.

Le rapporteur du prochain compte-rendu sera Monsieur Jean-Dominique Guérin.

2) Informations Générales :

Monsieur Ourak informe le conseil des mouvements de personnel pour cette année universitaire 2004/2005.

En ce qui concerne le corps des enseignants chercheurs :

- Messieurs Angué et Fréville sont toujours en détachement.
- Mutations : Monsieur Andonov à Rennes, Monsieur Pain à Montpellier, Monsieur Gandibleux à Nantes.
- Messieurs Coudoux et Hanafi ont été promu au grade de Professeur à l'U.V.H.C.
- Madame Grislin et Monsieur Santin sont toujours en délégation pour deux ans (dernière année).
- Monsieur Poiriez est en délégation CNRS à compter du 01 /09/2004 pour un an.
- Monsieur Mairesse est toujours en mise à disposition depuis le 01/09/2002 en tant que délégué régional à la Recherche et à la technologie pour la région Nord-Pas de Calais.
- Nouveaux Maîtres de Conférences : Monsieur Jenot en 63^{ème} section et Monsieur Vieville en 71^{ème} section.

En ce qui concerne le personnel administratif :

- Hélène Lourenço, Ingénieur d'Etudes, venant du S.O.I.- S.I.P., aura deux missions pour l'année 2004/2005 : communication au sein de l'ISTV et participation à l'organisation du 40^{ème} anniversaire de l'UVHC (à la demande de M. Level).
- Nadine Descamps a rejoint l'ISTV sur le support de poste de Pascale Defretin placée en congé longue maladie. Le bureau de Madame Descamps est situé à l'ISTV 3. Elle est à la charge des secrétariats pédagogiques du DEUST PB et l'IUP de la Filière Construction et du Master 2 Informatique (IDEAL, GLAD et TNSI).

Pour la rentrée 2004/2005 : Stéphanie Dubus se consacre en partie à la licence professionnelle par apprentissage qui nécessite un suivi très rigoureux des étudiants, enseignants, mais également un suivi administratif et financier très important.

- Madame Duponcelle est recrutée pour gérer en particulier, le suivi des présences des étudiants en formation continue de l'I.S.T.V. (suivi indispensable pour répondre aux organismes financiers).

Monsieur Ourak adresse ses félicitations à Stéphanie Dubus reçue 5^{ème} sur liste principale au concours de Technicien Recherche et Formation.

Monsieur Ourak informe le Conseil d'Administration de la fermeture de l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (E.E.P.).

L'Université de Valenciennes prépare son projet d'Etablissement qui deviendra, Contrat d'Etablissement pour la période 2006/2009. Monsieur Ourak incite donc les responsables de filières à réfléchir à ce projet. Après de nombreuses difficultés rencontrées pour la mise en place de la réforme LMD, il faut se préparer au LMD 2 : bilan du LMD1, accompagnement et suivi de l'étudiant, innovation pédagogique,...

Monsieur Ourak fait part de la démission de Monsieur Desmons de sa responsabilité de la Formation Continue. Monsieur Vanier est nommé chargé de mission pour la Formation Continue ; il développera les relations avec les entreprises. M. Tonarelli est nommé coordinateur pour la Formation Continue ; il aura en charge le développement de l'apprentissage et de l'enseignement à distance.

Monsieur Ourak informe le Conseil que l'U.V.H.C. a reçu les habilitations pour les formations assurées en 2003/2004.

Monsieur Ourak commente le document remis par Monsieur Blin concernant les effectifs étudiants en licence :

Au 15 octobre 2003 on recensait 312 primo-entrants ; au 15 octobre 2004, on n'en recensait que 281. L'effectif global en Licence 1^{ère} année était de 348 étudiants en 2003 contre 344 étudiants en 2004.

3) Bilan sur les postes ATER :

Monsieur Ourak présente la liste d'affectation des postes ATER et rappelle que la Commission de choix s'est déjà réunie en juin 2004 pour statuer.

En ce qui concerne la 27ème section : 3.5 supports de postes ont été proposés au lieu des 2.5 mentionnés sur le document (soit un poste supplémentaire suite au départ de Monsieur Andonov).

L'I.S.T.V. dispose d'une vingtaine de mois réservés pour les professeurs invités.

Monsieur Ourak rappelle qu'avant de recruter un ATER, il faut au préalable connaître les missions qui lui seront confiées et s'assurer que l'étudiant est inscrit en 3^{ème} année de thèse ou en phase de rédaction.

4) Bilan sur les créations de postes :

En 2004, le ministère n'avait pas créé de postes. Suite aux manifestations pour la Recherche, mille postes ont finalement été créés sur le plan national.

Monsieur Ourak rappelle aux membres du Conseil que les présidents de C.S.E., en concertation avec les directeurs de laboratoires, sont dans l'obligation de proposer les profils des postes demandés.

5) Désignation des responsables pour l'année universitaire 2004/2005 :

Quelques modifications sont à apporter aux documents proposés :

5.1 Les responsables pédagogiques :

Monsieur Raviart est responsable de la Licence Professionnelle Informatique de Gestion et Monsieur Hamroun responsable de la Licence Professionnelle Technologie de l'Information et Internet.

Monsieur Abed est nommé responsable de la filière GEII.

Mme Rivenq est responsable de la licence Pro Réseaux et Télécommunications.

M. Astori responsable de la licence Pro CPCMAO doit apparaître dans la filière Mécanique et non GEII.

M. Ohn est responsable des emplois du temps de la filière Mathématiques.

Mme Petitjean est responsable du département Langues.

Mme Blanchard est responsable du TOEIC

Monsieur Ourak souhaiterait que par la suite il y ait moins de responsables pédagogiques. Une réorganisation du fonctionnement de l'Institut est nécessaire

5.2 Les présidents de jurys :

Quelques modifications sont à apporter sur les listes donnant les noms des présidents de jurys :

M. Stakowiak est président de jury du DEUST PB

M. Tonarelli est président de jury de l' IUP Génie Civil et Infrastructures

M. Monnoyer est président de jury du cycle Licence Mécanique

M. Markiewicz est président de jury du cycle Master Mécanique

M. Ouafthouh est président de jury du cycle Licence GEII

Le D.U. MOTRIS n'existe plus.

6) Les D.B.M. n° 5 et n° 6 :

Monsieur Ourak signale que la D.B.M. n°5 (de rattachement) a déjà été votée au Conseil d'Administration de l'U.V.H.C. en septembre 2004.

Cette D.B.M. permettait d'intégrer au budget de l'I.S.T.V. de nouvelles recettes non prévues au budget initial 2004 :

- 23 000 Euros octroyés par la présidence pour la réforme LMD.
- 30 000 Euros votés pour les aménagements et les travaux du site de Cambrai.
- 26 310.78 Euros en retour d'un prêt fait à la FLLASH pour le paiement des heures complémentaires.
- 79 882.57 Euros de solde d'anciens dossiers FEDER.

En ce qui concerne les dépenses, Monsieur Ourak souligne que les 50 000 Euros inscrits en Prestations Internes (rubrique 65882) permettent de payer les frais de fonctionnement des licences professionnelles EICET et CMAO communes à l'I.S.T.V. et l'I.U.T.

La D.B.M. n°5 de l'I.S.T.V. Formation Continue (de rattachement) permet d'intégrer en recettes le solde de conventions Interreg (73 912.11 Euros).

Monsieur Ourak présente la D.B.M. n° 6 (de réserves), 245 000 Euros permettront de payer les heures complémentaires de l'Institut. La réglementation actuelle nous oblige à payer les heures complémentaires afférentes à l'année civile. Monsieur Ourak souligne que les heures complémentaires sont passées de 15 000 heures en 2002/2003 à 17 000 heures pour l'année 2003/2004.

Les D.B.M. sont votées à l'unanimité.

7) Le Plan Pluriannuel d'Investissement :

La capacité d'autofinancement (C.A.F.) est une obligation pour tous les établissements de l'Enseignement Supérieur permettant le renouvellement des équipements. Chaque année, une certaine somme est prélevée du budget des composantes pour assurer l'amortissement.

La demande en investissement de l'ISTV pour 2004 s'élevait à 347 900 Euros et se décomposait de la manière suivante : 108 000 Eur pour l'Audiovisuel ; 10 000 Eur pour la filière Matériaux ; 25 000 Eur pour la Chimie ; 23 000 Eur pour la Mécanique ; 158 500 pour le Génie Electrique ; 8 400 Eur pour la Construction ; 15 000 Eur pour la Physique.

La Commission des Investissements de L'U.V.H.C. a accordé une somme de 120 500 Euros pour le pôle commun ENSIAME / I.S.T.V. et de 70 000 Euros spécifiques à l'I.S.T.V.

Monsieur Ourak informe qu'actuellement, l'I.S.T.V. dispose de 165 000 Euros sur la ligne équipement.

Une partie du parc informatique des services administratifs de l'ISTV sera renouvelée.

Monsieur Ourak rappelle que 70 000 Euros ont déjà été alloués à la Filière Audiovisuel (licence JORIS) et 10 000 Euros à la Filière Matériaux.

Le Plan Pluriannuel d'investissement est voté à l'unanimité.

8) Bilan des dépenses de l'I.S.T.V. :

Monsieur Ourak insiste sur la croissance inquiétante des heures complémentaires à l'I.S.T.V. : 15 323 heures payées sur 2002/2003 et 17 168 heures payées sur 2003/2004.

9) Les conventions :

Mademoiselle Leriche a sollicité l'Institut pour participer, sur fonds propres, à un FEDER qui permettrait de compléter les équipements des salles de TP de la Filière Matériaux.

10) Les subventions aux associations :

Monsieur Ourak fait remarquer que les subventions ont été accordées aux associations d'étudiants les plus actives. Cependant, il n'y a rien de figé, lorsque les dossiers seront complets, d'autres subventions pourront être allouées en 2005. Monsieur Ourak constate que l'association SPHINX semble relancer la vie associative de l'Institut avec des projets comme E=M6 en cours de réalisation.

Monsieur Valein s'étonne de la différence allouée à la Bibliothèque universitaire par rapport aux années précédentes.

Monsieur Ourak explique que la somme octroyée paraît certes, assez faible, mais le geste de l'I.S.T.V., reste plus que symbolique ; il ne faut pas oublier que le budget de l'Institut est assez restreint et que les associations d'étudiants nécessitent aussi de l'aide.

Quatre associations reçoivent des subventions :

- SPHINX : 300 Euros
- ¾ POUCE : 400 Euros
- AEMP : 400 Euros
- IUP Agro : 300 Euros (avec l'appui de M. Delannoy sur les motivations des jeunes).

Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité.

11) Les règlements U.V.H.C. et I.S.T.V. :

Monsieur Ourak rappelle que le règlement de l'U.V.H.C. a déjà été voté au Conseil d'administration de l'U.V.H.C. Monsieur Ourak a fait part à Monsieur Bricout du mécontentement de certains enseignants de l'I.S.T.V. sur certains points mentionnés dans le règlement en particulier pour les présidents de jurys.

Monsieur Debernard demande s'il est obligatoire de suivre le règlement de l'UVHC ?
Monsieur Ourak est affirmatif, ce document devra être respecté.

Le règlement du Master pose problème essentiellement au niveau des stages. Chaque filière a sa propre grille de notation. M. Tonarelli propose aux responsables de filière de se concerter et d'établir une grille commune à tout l'Institut.

Le Conseil d'administration doit s'interrompre. Monsieur Dionet, agent de sécurité de l'U.V.H.C., demande l'évacuation des locaux de l'ISTV1 pour cause d'un début d'incendie.

Le Directeur

Le Rapporteur de Séance

M. OURAK

M. GUERIN